

Fiche métier

Médecin coordonnateur

- → Les métiers des soins et de l'accompagnement
 - → Famille des métiers du sanitaire, social et médico-social
- **Profession règlementée**

Description du poste

Le médecin coordonnateur contribue à la qualité de la prise en charge des personnes dépendantes en favorisant la coordination des actions et des soins entre les différents professionnels de santé (salariés ou libéraux) appelés à intervenir auprès des résidents. Le médecin coordonnateur est un professionnel de santé. A ce titre, il est tenu de remplir son obligation triennale de suivi d'un parcours de Développement Professionnel Continu (DPC).

Autres appellations

Activités principales

- → Participer à l'élaboration du projet de soins de l'établissement qui détermine les modalités de prise en charge des résidents
- → Conseiller le directeur de l'établissement sur le plan médical
- → Veiller à la mise en œuvre de solutions d'identification et de prévention des risques pour la santé publique
- → Contribuer à l'évaluation de la qualité des soins
- → Contribuer à la professionnalisation des équipes
- → Rédiger, avec le concours de l'équipe soignante, le rapport annuel d'activité médicale
- → Réaliser les visites de pré-admission avec les demandeurs et leurs familles
- → Évaluer et valider l'état de dépendance des résidents
- → Assurer l'encadrement médical des équipes soignantes
- → Définir avec les équipes soignantes les besoins de chaque résident et formaliser les protocoles de soins adaptés
- → Organiser le renseignement et le suivi des dossiers de soins
- → Animer la mise en œuvre de conventions conclues avec d'autres établissements dans le cadre de la continuité des soins
- → Collaborer à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés

Compétences mutualistes

Compétences mutualistes

→ Connaître l'identité et les valeurs mutualistes (histoire, appartenance à l'ESS, acteurs, écosystème, facteurs de différenciation...)

Compétences relationnelles

Compétences relationnelles

- → Collaborer avec une grande diversité d'interlocuteurs au sein d'une même structure
- Contribuer au développement du réseau des partenaires externes
- → Adapter sa posture et sa communication à différents profils d'interlocuteurs
- 🔿 Contribuer auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs des prescriptions de médicaments

Compétences techniques

Compétences techniques

→ Assurer une veille continue des évolutions règlementaires

1/3 Créé le 06/05/2024



- → Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des protocoles de soins
- → Élaborer le projet général de soins, le coordonner et assurer l'évaluation de sa mise en œuvre
- → Maîtriser et appliquer les règles de l'hygiène hospitalière
- → Donner un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution
- → Évaluer les besoins et les capacités de personnes âgées, handicapées ou dépendantes
- → Établir le rapport annuel d'activité médicale
- Identifier les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veiller à la mise en oeuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- → Appliquer les principes de la bien-traitance physique et psychologique
- > Renseigner un patient/usager et l'orienter
- → Savoir accompagner les clients/usagers dans l'utilisation des médicaments et participer à leur éducation thérapeutique
- → Répartir le travail au quotidien selon les variations d'activités, déléguer et responsabiliser
- → Prendre en compte la règlementation des services à la personne dans sa pratique professionnelle
- → Donner un avis sur le contenu et participer à la mise en oeuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins
- → Présider la commission de coordination chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels au sein de l'établissement
- → Maîtriser les techniques de téléconsultation
- > Respecter les règles de déontologie liées à son activité

Compétences transversales

Compétences transversales

- → Suivre et évaluer les résultats des actions et services mis en œuvre
- → Identifier les besoins de développement des compétences et proposer des actions de formation idoines
- → Renseigner et consulter les applicatifs informatiques spécifiques au métier
- → Réaliser un suivi de son activité en utilisant les outils de reporting
- → Savoir organiser l'activité d'une équipe de travail

Devenir Médecin coordonnateur

Diplôme d'État de Docteur en médecine, DES (Diplôme d'études spécialisées) complété d'un DESC (Diplôme d'études spécialisées complémentaires) de gériatrie ou d'une capacité de gérontologie ou d'un DU de médecin coordonnateur en EHPAD ou à défaut d'une attestation de formation délivrée par un organisme agréé.

MOBILITE PROFESSIONNELLE

Postes précédents

- → Médecin libéral
- → Médecin practicien dans un établissement de santé

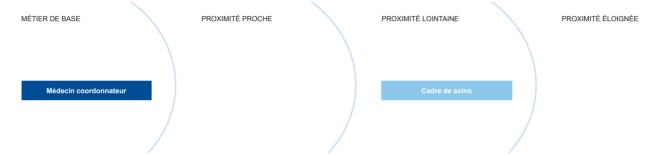
Evolutions professionnelles

Médecin chef de service

2/3 Creé le 06/05/2024



Proximité des métiers



3/3 Créé le 06/05/2024